



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel

Séance du mercredi 26 octobre 2016

A 20h15 au foyer de la grande salle

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Excusé(e)s : Mmes Sandra Bourgeois, Sophie Debonneville, Déborah Porret, Sandra Varonier-Mischler et MM Pasquale Ciaburri, Frédéric Debonneville, Jean-François Jacot, Serge Kursner, François Marti, Jean-Marie Pasche, Stéphane Pichon, Jean-Michel Renaud, John Reymond.

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint.

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2016
2. Communication du bureau
3. Préavis N° 08-2016 : Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021 – rapport de la commission des finances
4. Préavis N° 09-2016 : Détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021 – rapport de la commission des finances
5. Préavis N° 10-2016 : Arrêté d'imposition
6. Préavis N° 10-2016 : Arrêté d'imposition – rapport de la commission des finances
7. Préavis N° 11-2016 : Budget 2017
8. Informations de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 14 septembre 2016

Sylvie Judas a quelques modifications à apporter :



Conseil communal de Gimel

- En page 5, 4^{ème} paragraphe :
 - Une réaction était attendue des communes, et non des écoles ;
 - À la phrase : « Du coup, si la commune de Gimel n'accepte pas cette construction [...], car lorsqu'il s'agit de bâtiment scolaire dans le cadre de l'ASSAGIE, des frais d'intérêts et d'amortissements pendant 30 ans sont inclus dans les comptes de l'ASSAGIE », et non « un amortissement des intérêts sur 5 ans ».
- En page 8, 1^{er} paragraphe :
 - À la phrase : « Ceci permet de protéger la commune contre des éventuelles demandes d'indemnités en cas de refus du Canton de délivrer un permis de construire » et non, « contre les promoteurs ».

Le PV est accepté à l'unanimité, avec les modifications apportées, avec remerciements à sa rédactrice.

2. Communication du bureau

- Le mercredi 21 septembre a eu lieu le tir du Conseil. Le Président remercie les conseillers pour leur participation nombreuse.
- Le dimanche 25 septembre, le dépouillement de la votation fédérale s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Le Président tient à remercier la Vice-présidente, l'ancien Président ainsi que tous les autres scrutateurs pour leurs contributions.
- Le samedi 1^{er} octobre l'ARCAM a organisé à Apples une exposition ouverte au public. On pouvait y apprécier les projets réalisés dans notre région et soutenus par l'association.
- Le dimanche 2 octobre a eu lieu la fête des récoltes.
- Le mercredi 19 octobre, la population du Parc Jura Vaudois a pu profiter des animations organisées lors de la réunion de l'Europarc.
- Le samedi 29 octobre à 13h30, aura lieu l'exercice annuel des sapeurs-pompiers sur la place de la Vernette. Animation garantie même pour les plus jeunes, un exercice d'adresse les attend.
- Le jeudi 3 novembre la soirée du recrutement aura lieu à 19h30.
- Le mardi 8 novembre à 20h15, une séance d'information facultative sur les usages et les droits des conseillers communaux sera organisée par la municipalité et moi-même, au foyer de la grande salle.
- Les vendredi 25 et samedi 26 novembre aura lieu la soirée de gymnastique.
- Le dimanche 27 novembre aura lieu une votation fédérale.
- Dès le jeudi 1^{er} décembre dans le village « Les Fenêtres de l'Avent » seront organisées.
- Le vendredi 2 décembre après la dernière séance de l'année qui débutera à 19h30, une fondue sera organisée.
- En 2017 le week-end de Pentecôte, les samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin, Gimel accueille Gimel-les-Cascades.
- Un fichier informant des plages d'occupation de la Salle des Commissions est maintenant sur le site de la Commune sous « Autorités politiques », « Conseil actuel », sur la Rubrique des commissions. Pour rappel la réservation de cette salle se fait par email ou par téléphone à Lucy Thalman ou à Armand Vonnez.



3. Préavis N° 08-2016 : Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021 – rapport de la commission des finances

Extrait : « [...] *La Municipalité désire maintenir le statu quo.*

Pour le Conseil Communal, la commission propose :

D'augmenter le traitement du Président du Conseil de Fr. 500.- pour le porter à Fr. 2'000.-

D'octroyer au Vice-président une rétribution annuelle de Fr. 500.-

La commission rend attentif que pour l'avenir le traitement de la Municipalité devra être réévalué en fonction de la charge de plus en plus importante pour nos édiles. »

Deux amendements ont été proposés par la commission des finances. Après la mise en discussion du rapport, les amendements seront votés suivi du vote du préavis modifié.

La parole est à l'assemblée.

Pierre-Yves Correvon : un complément d'information pour situer les indemnités de la Syndique de Gimel ainsi que de ses Municipaux. À titre d'exemple, en prenant les chiffres de Mont-sur-Rolle, commune quasiment similaire à celle de Gimel par rapport au nombre d'habitants : Le Syndic touche annuellement Fr. 30'000.-, le Vice-Syndic également Fr. 30'000.- et les Municipaux Fr. 25'000.-. Leur Président du Conseil touche Fr. 3'850.- et le Vice-président Fr. 500.-. Prenant également Perroy : le Syndic touche annuellement Fr. 23'000.-, les Municipaux Fr. 15'000.-. C'est pour cela que dans le rapport de la commission, cette éventuelle augmentation a été évoquée. Sachant également qu'il sera de plus en plus difficile de trouver des édiles, non pas parce qu'ils vont devenir riches mais pour compenser un manque à gagner sur leurs revenus.

Sylvie Judas : Remercie la commission des finances pour le rapport présenté. La Municipalité a décidé de maintenir le statu quo jugeant cette fonction comme une sorte de bénévolat. Toutefois, elle aimerait souligner le fait que durant la dernière législature, le budget proposé a toujours été respecté. Elle donne un aperçu de la charge en nombre d'heures de la Municipalité : 245 heures pour les séances de la Municipalité et la lecture de courrier. En ce qui concerne les Municipaux la gestion de leurs dicastères prend en moyenne entre 130 et 140 heures de vacations. La syndiculture a environ 450 heures pour la préparation des séances, la signature et rédaction de courrier car les demandes étant de plus en plus pointues, la gestion du courrier demande de plus en plus de temps. S'ajoute à cela entre 480 et 490 heures de vacation, en comptant uniquement les rendez-vous. Cela représente donc un total de plus de 900 heures par année. La Municipalité est une belle équipe prête à travailler mais il est vrai que si le village devrait prendre plus d'ampleur, les futurs candidats devraient savoir le travail que cela représente. Les pourcentages en temps peuvent être estimés à 40, voire 45 % pour la Syndiculture et 20, voire 25 % pour les Municipaux. Et il est vrai qu'en étant salarié, il faut compter avec cette perte d'activité professionnelle dans le budget.

Jean-Luc Bignens : Remercie la commission des finances d'avoir pensé à augmenter les rémunérations de la Municipalité, le Président du Conseil et son/sa Vice-président/e. Cela est très judicieux mais dommage que pour la Municipalité, ça ne se fasse que pour la prochaine législature. Les indépendants prennent leurs heures sur eux, ce sont des heures de travail qu'ils ne vont pas effectuer pour leur compte.

La parole n'est plus demandée.



Conseil communal de Gimel

La démarche de voter d'abord les amendements puis le préavis modifié étant accepté par le Conseil Communal, nous allons procéder de cette manière :

- Le premier amendement est accepté à l'unanimité ;
- Le deuxième amendement est accepté, lui aussi, à l'unanimité.

Le Président relit les conclusions modifiées :

« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- *Vu le préavis municipal n°08-2016 concernant les « indemnités et vacation de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021 »*
- *Où le rapport de la commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

D'adopter le barème pour la législature 2016-2021 avec effet au 1^{er} janvier 2017

- *Des indemnités et des vacations de la Municipalité*
- *Des indemnités des membres du Conseil Communal en y adjoignant les amendements suivants :*
 - *Premier amendement : d'augmenter le traitement du Président du Conseil de Fr. 500.- pour le porter à Fr. 2'000.-*
 - *Deuxième amendement : d'octroyer au Vice-président une rétribution annuelle de Fr. 500.-*

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 23 août 2016 et amendé par le Conseil Communal le 26 octobre 2016»

Le Président le soumet au vote. Le préavis No 08-2016 modifié avec deux amendements est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le Conseil pour la décision prise ainsi que de la reconnaissance du travail accompli.

4. Préavis N° 09-2016 : Détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021 – rapport de la commission des finances

Extrait : « [...] La Municipalité désire maintenir le statu quo. »

La parole est à l'assemblée.

Doris Christen : Aimerais savoir comment le montant de Fr. 80'000.- a-t-il été calculé et décidé ?

Philippe Rezzonico : Le montant a été repris tel quel de la précédente législature. C'était à l'époque une proposition de la commission des finances. C'est un montant qui nous paraît correct au jour d'aujourd'hui par rapport au coût de la vie en général.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions.



Conseil communal de Gimel

« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 09-2016 concernant la : « détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021 »
- Oûi le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Communal décide :

1. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de Fr. 80'000.- par cas, charges éventuelles comprises.
2. D'accorder à la Municipalité une autorisation, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 80'000.- par cas.
3. D'accorder à la Municipalité toutes les compétences pour statuer lors de constructions de servitudes sur propriété communale, droits de passage, de canalisations ou d'installations de lignes et d'inscription au Registre Foncier.
4. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, tant comme défenderesse que comme demanderesse, devant toutes instances judiciaires et dans tous les domaines du droit, quelle que soit la valeur pécuniaire litigieuse de la procédure en cause.
5. D'accorder à la Municipalité l'ensemble de ces délégations de compétences et pouvoirs spéciaux pour la durée de la législature 2016-2021 et d'en prolonger la validité jusqu'au 31 décembre 2021.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2016. »

Le Président le soumet au vote. Le préavis No 09-2016 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis N° 10-2016 : Arrêté d'imposition

Philippe Rezzonico lit les conclusions.

6. Préavis N° 10-2016 : Arrêté d'imposition – rapport de la commission des finances

Extrait : « [...] Le maintien du taux d'imposition à 71.5 de l'impôt cantonal de base pour la cinquième année consécutive démontre la rigueur budgétaire de la Municipalité.

La commission relève avec satisfaction que les finances et les liquidités se sont améliorées. Le développement du village et les apports que cela engendre, permettent également de conserver le taux actuel.

Le statu quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition. »

La parole est à l'assemblée. La parole n'est pas demandée.

Le Président relit les conclusions :

« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :



- *Vu le Préavis No 10-2016,*
 - *Ouï le rapport de la commission des finances*
 - *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*
1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
 2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1^{er} janvier 2017.*

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 4 octobre 2016. »

Le Président le soumet au vote. Le préavis No 10-2016 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission des finances du travail fourni.

Philippe Rezzonico : Remercie également la commission des finances du travail fourni ainsi que de la confiance démontrée envers la Municipalité.

7. Préavis N° 11-2016 : Budget 2017

Philippe Rezzonico lit les conclusions.

Les observations peuvent être adressées à la commission des finances, comme mentionné dans le Règlement, à l'article 47. Si un conseiller a d'ores et déjà des recommandations ou des remarques à formuler à la commission en charge de ce préavis, la parole lui est accordée.

Par d'intervention. Le Président de la Commission est prié de venir chercher l'enveloppe à la fin de la séance.

8. Informations de la Municipalité

Sylvie Judas :

- Lors de la dernière séance, le dossier sur la réfection de la route de Bauloz avait été déposé auprès du voyer. Comme il s'agissait de travaux d'entretien, une mise à l'enquête n'avait pas lieu d'être. Cependant, lors du contrôle de ce dossier par le voyer, ce dernier a souhaité faire des analyses HAP¹. Sur deux des sondages effectués, l'un s'est révélé positif. Suite à ces résultats, M. le Voyer a demandé que la réfection ne soit pas pratiquée comme prévu. Le projet a donc dû être revu : au lieu de réutiliser les matériaux, ils seront évacués. Les travaux ne peuvent donc pas commencer cette année, et la valeur préavis sera augmentée d'environ Fr. 40'000.-.
- M. Renaud avait demandé à ce que la caravane des poulets soit déplacée. Le propriétaire et M. Durussel se sont mis d'accord. Il prendra désormais l'électricité chez ce dernier.

Philippe Rezzonico :

- Lors de la dernière séance, quelques craintes concernant la sécurité des travaux pour le passage à batracien ont été évoquées. Ph. Rezzonico a donc pris contact avec M. Charles Tartaglia ingénieur à la

¹ Les Hydrocarbures aromatiques polycycliques



Conseil communal de Gimel

DGMR², afin de lui exposer les inquiétudes susnommées. M. Tartaglia a consulté la commission normes VSS qui l'a informé que les infrastructures mises en place à ce jour sont suffisantes. Mises à part la pose de balises ainsi que d'un terre-plein, le chantier continuera comme initialement prévu.

Anne-Laurence Berger :

- Une haie sera plantée entre la cantine et la salle de gymnastique, tout le long du terrain, afin d'éviter que les enfants ne jouent au ballon contre les murs de cette dernière.

Laurent Guignard :

- Lors d'une séance sur les transports publics, il a été évoqué le nombre de courses qui montent à Gimel par Rolle ou par Allaman. Beaucoup de monde utilise ces transports. L. Guignard a toutefois demandé à ce qu'il y ait plus de places dans les bus aux heures de pointe.

Philippe Reymond :

- En tant que délégué ARCAM, Ph. Reymond a été nommé au Comité directeur de cette association ainsi qu'au Comité directeur du SDIS Etraz.
- En ce qui concerne le plan directeur et la LATC³, le Conseil d'Etat a donné au Grand conseil la mission d'étudier un nouveau préavis sur cette dernière ainsi que sur le plan d'affectation cantonal. Pour la Commune de Gimel, une classification supplémentaire de 1,5% sera faite de 2016 à 2030. L'année de référence pour ce chiffre est 2014 qui correspond à la croissance annuelle. La problématique pour notre commune à ce jour est le fait que nous sommes toujours dans la zone grise en ce qui concerne le surdimensionnement. Si l'on pouvait joindre les centres régionaux avec 1,7 %, l'avenir serait un peu plus clair. Le Grand conseil va statuer sur ce point aux alentours du mois de novembre, voir décembre. En 2017, la Municipalité présentera un projet de plan d'affectation pour Gimel.

9. Divers et propositions individuelles

La parole est à l'assemblée.

Christelle Debonneville : Concernant la Route de Bauloz, est-ce qu'il y aura un nouveau préavis ? Vu l'augmentation des frais, elle est surprise quant au contrôle du voyer, car ces analyses HAP n'ont jamais été évoquées lors de la séance avec la commission des routes.

Sylvie Judas : la Municipalité a choisi de jouer la transparence en annonçant le dépassement de crédit de Fr. 40'000.- mais n'avait pas envisagé de présenter un nouveau préavis. Il s'agit sûrement d'un contrôle banal de la part du voyer, car pour la plupart des dossiers équivalents, une analyse se fait. Ces tests n'étaient pas obligatoires, mais pour la bienséance. La route est ancienne, c'est une mauvaise surprise qu'on a eue. La Municipalité a décidé de ne pas jouer avec la santé de la population de Gimel en prenant au sérieux cette démarche.

Pierre-Yves Correvon : Afin d'être également transparent, précise que lors d'une séance de la commission des finances avec la Municipalité sur le préavis de l'arrêté d'imposition, la commission a été informée de cette situation. Ce soir-là l'augmentation du crédit a été votée dans les compétences de la Municipalité et les montants mis à disposition.

² Direction générale de la mobilité et des routes

³ Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions



Conseil communal de Gimel

Daniel Egli : L'ASSAGIE s'est réunie le jeudi 6 octobre. Lors de cette séance, le budget de fonctionnement a été accepté. Les attributions de compétences ont également été votées.

Pierre-Yves Correvon : Un rafraîchissement du marquage de la Rue du Moulinet est en train de se faire. Est-ce la Municipalité qui a mandaté une entreprise pour cette période de l'année ou est-ce la société de marquage qui impose et qui vient quand elle veut afin d'exécuter ces travaux ? Les marquages au mois d'octobre sont moins résistants que ceux faits au printemps.

Sylvie Judas : la Commune est tributaire du calendrier des entreprises. La Municipalité ne voulait pas retarder les travaux.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle les différentes dates : le mardi 8 novembre à 20h15 a lieu la séance facultative d'information pour les conseillers, au foyer de la cantine et le vendredi 2 décembre à 19h30 a lieu la dernière séance du Conseil de cette année. Les dates des séances de 2017 seront communiquées à ce moment.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Gonçalves